



**AVIS PUBLIC**  
**PROMULGATION**  
**RÈGLEMENT 229-2011-29**

Avis est, par la présente, donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité :

- QUE le règlement 229-2011-29 modifiant le règlement de zonage numéro 229-2011 afin d'encadrer l'entreposage extérieur à l'intérieur de la zone A-111 a été adopté par le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Mathieu, le 12 avril 2022 à la séance ordinaire;
- QUE ce règlement a reçu l'approbation de la MRC de Roussillon, le 27 avril 2022;
- QUE ce règlement est entré en vigueur le 2 mai 2022, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Roussillon;
- QU'une copie de ce règlement a été déposée au bureau du soussigné où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Saint-Mathieu, ce 3 mai 2022.

Joël-Désiré Kra  
Directeur général et secrétaire-trésorier